

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES**

---

**SÉRIE H**

**CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

**3 H**

**Abbaye de Saint-Arnould de Metz**

Répertoire numérique détaillé  
établi par  
André PHILIPPE,  
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

## Sommaire du fonds III H

**III H 1 - 5**      Biens de l'abbaye en Vosges      (XI<sup>e</sup> s.-1758)

**ABBAYE DE SAINT-ARNOULD DE METZ**  
(ordre de saint Benoît)

---

**Biens de l'abbaye en Vosges.**

**III H 1** (Liasse). — 1 pièce parchemin ; 6 pièces papier.

**Généralités.** — Vidimus, par l'official de Metz, d'une lettre de Georges «d'Alli», écuyer, bailli d'Epinal, du 12 mai 1451. Cette pièce est elle-même un vidimus, ou plutôt une énumération des chartes qui ont été produites par devant le bailli pour justifier la possession par l'abbaye de Saint-Arnould, de la terre de Deyvillers et autres villages du ban d'Epinal, appelés *Terre Saint-Arnould*. Les pièces analysées sont 1° : Le don de cette terre fait à l'église de Saint-Arnould par deux comtes et chevaliers, Burgulphus et Tonnellus, «esquelles lettres n'a an ne jour tant sont anciennes» ; — 2° Un vidimus d'une bulle de saint Léon IX, qui dédia l'église et confirma les donations qui lui avaient été faites, et parmi elles la terre de Deyvillers (11 octobre 1049) ; — 3° Transport par un abbé de Saint-Arnould, de la même terre, à la pitancerie du monastère (1348) ; — 4° Confirmation de la donation, entre autres, de la terre de Deyvillers, par l'empereur Charles «quart», après deux autres empereurs (22 décembre 1356) ; — 5° Acte constatant que Conrad Bayer, évêque de Metz, a mis indûment la main sur la *Terre Saint-Arnould*, que l'abbaye l'a poursuivi pour cette usurpation, et qu'il a reconnu ses torts (1424) ; — 6° Reconnaissance, par le même prélat, de la production, le bailli reconnaît le bien-fondé des droits de l'abbaye de Saint-Arnould sur ses biens du ban d'Epinal. Le tout fut vidimé par l'official le 10 septembre 1521.

Cession par l'abbé de Saint-Arnould, Bertrand de Hesse<sup>(1)</sup>, à ses religieux de sa «terre des Vosge, scavoir tout ce que nostre monastère a en la ville et terroir d'Espinal et a l'environ d'Espinal, et ces villages et bans joindans et finages d'iceux avecque toutes leurs appartenances...», ainsi que les dîmes de l'église de Tincry<sup>(2)</sup> (*Tinquerey*) (1348, mercredi après la Saint-Martin d'hiver). Vidimus par l'official de Metz du 1<sup>er</sup> août 1448 traduit en français par le notaire du duc, Huyllon, en 1564. — «Ce sont lez drioturez de la terre Saint-Argnolz que on doit en la ville de Paldoul que Demoinge conte de Salme demourant a Paldoul et fourestier dudit boix Saint-Argnolz ait juré sur Saint ewangile que on doit. Premier ait dit, etc...». Suivent les détails des droits et cens pour Padoux, Deyvillers, Badménil, Girmont, Thaon, Bayecourt, etc. (8 et 10 mars 1421, v. st.). — «Ce sont lez terres Saint-Arnould que se dient lez quartiers au lieu de Dainviller receu per moy Jehan de Vezelize, prieur de Saint-Arnould, et comis par le couvent de Saint-Arnoul pour le recollier lan mil III correspondance et lv la vegille de la Conceptions nostre Dame en décembre». — Cens de la terre Saint-Arnould... «Nous avons a Dainvilleir justice, c'est assavoir ung maire ung eschevin et ung doien et un certain heritaige pour leur sallaire...». Etat des cens de Deyvillers, (*Dainvilleir*), Thaon (*Tawon*), Girmont (*Germon*), Igney, Bayecourt et Padoux (s. d.-XV<sup>ème</sup> siècle). — Etat des cens et dîmes de la terre Saint-Arnould séant au ban d'Epinal, pour l'année 1442.

**XI<sup>e</sup> s.-1564**

**III H 2** (Liasse). — 2 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

**BADMENIL.** — Acensement, par l'abbé de Saint-Arnould, Barthelemy de Lucey, et son couvent assemblé capitulairement, aux habitants de Badménil, de trois cents journaux de bois sis au finage de Padoux, sous certaines conditions et redevances (3 juillet 1512) ; original et copie. — Confirmation du précédent acensement par l'abbé de Saint-Arnould Demenge Manjaire (27 janvier 1515, v. st.). — Transaction entre les habitants de Badménil et D. Thomas Theuveny, procureur de l'abbaye royale de Saint-Arnould de Metz, au sujet du même acensement (5 juin 1684). — Extrait du remembrement général des terres et prés du ban de Badménil (s. d. XVIII<sup>e</sup> s.).

**1512-XVIII<sup>ème</sup> siècle**

**III H 3** (Liasse). — 10 pièces parchemin ; 37 pièces parchemin ; 2 sceaux (fragments).

---

<sup>(1)</sup> Dans le vidimus original de 1448, l'abbé s'appelle Beraudus de Seysaco.

<sup>(2)</sup> Tincry, canton de Delme (Meurthe).

**DEYVILLERS.** — Donation de la terre de Deyvillers à l'abbaye de Saint-Arnould. Vidimus du 3 juillet 1448 par l'official de Metz de la donation faite à l'abbaye de la *villa* de Deyvillers (*Dei Villare*), près d'Epinal, par les chevaliers et comtes Burgulfus et Thonellus «*In omnibus tam presentibus quam futuris quod nos Burgulfus, Thonellus milites et comites dedimus id quod erat in Vogia apud castrum de Aspinoux villam nostram que vocatur Dei villare sancto Arnulfo pro remedio animarum nostrarum tam in mansis quam edificiis, campis, pratis, pascuis, vineis, bradis, curtis, ortilis, pomiferis, cultis et incultis, aquis, aquarumque decursibus omnia, et ex omnibus quicquid nobis noscitur pervenisse concedimus, ut liberam dehinc habeat possessionem ; et ut hujus nostre donationis auctoritas stabilis et inconvulsa omni permaneat evo, hanc paginam conscriptam inde manibus propriis roborantes sigillorum nostrorum impressione jussimus insigniri*». Pièce non datée, mais très probablement antérieure à la bulle de Léon IX qui confirmait une donation de Deyvillers. Le vidimus de 1448 donne le signalement de cette pièce «*in pergamento scriptas sanas et inegras... veris sigillis de quibus in eisdem habetur mentio sigillatas...*». Deux copies et une traduction récentes très défectueuse de cette pièce. À la suite de la traduction a été transcrite une traduction de la cession aux religieux de Saint-Arnould, par l'abbé Bertrand de Hesse, de sa terre de Vosge en 1348. — Vidimus par l'official de Metz de la cession par l'abbé «Beraudus de Seysaco» à son couvent, de sa terre de Vosge, à cause de la modicité des prébendes des religieux. Cette cession comprend tout ce que l'abbaye possède *in villa et territorio Spinatensi et prope Spinalum et in villis circumjacentibus*. A la suite, copie du vidimus de 1448 de la donation de Burgulfus et de Thonellus. La pièce est sur papier, et d'une date très voisine de 1448. — Vidimus par le bailli d'Epinal, George Daille, des six pièces constatant les droits de propriété de l'abbaye de Saint-Arnould sur la terre de Deyvillers <sup>(1)</sup> (12 mai 1451) (parchemin scellé du sceau de bailliage royal d'Epinal). — Quatre copies de la pièce précédente dont une du XVI<sup>ème</sup> siècle. — Vente à Estienne Parisot, prévôt d'Epinal, par Jannatte, fille de feu Nicolas Phellippe, d'un chapon de cens annuel et perpétuel qui lui était dû par le maire de Saint-Arnould (8 novembre 1490). — Vente par Wiriot Waudrequin, bourgeois d'Epinal, à Jehan Vanney, de Girmont, et à Demenge Paris de Deyvillers, tous deux maires de Saint-Arnould et agissant au nom de l'abbaye, d'un cens d'un chapon qui lui était dû annuellement par ladite abbaye (2 juillet 1524). Deux expéditions de la même pièce. — Amodiation par l'abbaye, à la communauté de Deyvillers, du bois, sis au finage de Deyvillers «qu'on dit le Vieil Bois de messieurs de Saint-Arnould devant Metz» entre les bois de la ville d'Epinal et le bois de la «Het» (1533-1534). — Acensement par l'abbaye, aux habitants de Deyvillers, des bois de la Haye, sis au finage de Deyvillers (13 février 1536). — Compromis par devant noble homme Dominique Champenois, auditeur des comptes, procureur général de Lorraine, sieur de la Neuflotte et de la Grange-sous-Amance, entre les habitants d'Epinal et ceux de Deyvillers, pour le règlement de leurs droits dans le bois de la Haye. Les quatre gouverneurs d'Epinal sont : Maurice Rennessieux, Demenge Sancquedey, François Collecte et François Pichollez. Etaient présents également, Claude des Pilliers, seigneur de Hadigny (*Herdegney*), bailli d'Epinal et capitaine d'Arches, et son frère Jean des Pilliers (18 septembre 1540). — Acensement par l'abbaye, à Symon Vannez, chapelain de Deyvillers, et consorts, d'une pièce de pré sise au ban et finage dudit Deyvillers (4 mars 1557, v. st.). — Autorisation donnée par le duc de Lorraine Charles, à Demenge et Jean Paris, de transformer en étang cinq jours une omée de terre qu'ils ont au ban de Deyvillers, lieu-dit «la Feigne Xeugney» (Nancy, 8 mars 1580, v. st.). Il est écrit au dos de la pièce que cette permission est préjudiciable à MM. de Saint-Arnould. — Ratification de l'acensement consenti aux habitants de Deyvillers, des hayes d'«Agimont et de Martinfosse» (3 juin 1583). — Acensement par l'abbaye, à Jean Flory, tabellion et échevin en la justice ordinaire d'Epinal, d'une pièce de terre sise à la «Haye du Faisieux» finage de Deyvillers (10 novembre 1589). — Acensement par Didier Toussaint, abbé de Saint-Arnould et ses religieux, à Pierre Bailly, receveur des dames d'Epinal, d'une pièce de terre sise au finage de Deyvillers (12 septembre 1589). — Protestation des habitants de Deyvillers par devant Pierre Bailly, procureur de Messieurs de Saint-Arnould pour leur terre de Deyvillers. La haye dite «le Faisieux» fut mise aux enchères l'an passé. De crainte que cette haye ne fût essartée et de perdre leur pâturage, ils firent monter l'enchère par un de leurs concitoyens qui l'obtint comme plus offrant. Malgré cette enchère, ladite haye fut acensée à Jean Flory, échevin d'Epinal, qui en vertu de ce laix, a essarté environ quatre journaux de cette terre, d'où pour les plaignants un grave préjudice, autant à cause du pâturage que de la coupe de bois qu'ils y avaient. Le procureur a répondu

qu'il avait agi ainsi par ce qui l'enchérisseur à qui était échu la haye n'avait jusqu'à présent rien voulu payer. Cette explication n'a pas satisfait les habitants de Deyvillers qui ont persisté dans leurs protestations et demandé réparation du tort (1<sup>er</sup> mai 1590). — Acensement par l'abbaye, à Pierre Bailly et à Claudette, sa femme, d'une pièce de pré, lieu-dit «Dessous la ville» finage de Deyvillers (14 juin 1593). — Autorisation donnée par Pierre Bailly, procureur de l'abbaye de Saint-Arnould, à noble Parisot Grandmaire, prévôt d'Epinal, de construire au lieu-dit «Messifontaine», finage de Deyvillers, une maison champêtre, et un étang sur le ruisseau venant de Chichamps (20 novembre 1596). — Acensement à Parisot Grandmaire, prévôt d'Epinal, et Elisabeth Dardennes, sa femme, d'une faigne appelée la *Faigne Jean-Claude*, entre les bois Saint-Arnould et le bois de la Haye, finage de Deyvillers (1597). — Acensement à Goery Beurard, marchand bourgeois d'Epinal, d'un journal de terre à *la Goule*, finage de Deyvillers (1597). — Acensement aux habitants de Deyvillers de la Haye d'Agimont (1597). — Autorisation donnée par les religieux de Saint-Arnould, à Georgon Bocquel, de Longchamps, d'établir un étang avec retenue d'eau au lieu-dit *en Renavot*, finage de Deyvillers (1615). — Cahier où sont transcrits divers acensements de 1533 à 1706. — Déclaration des cens, rentes et dîmes de Deyvillers appartenant aux religieux de Saint-Arnould pour 1742, 1750 et 1758. *Moulin Moulequin*. — Acensement par les religieux de Saint-Arnould à Colin Parisot et à Colin Moingenot, d'un moulin, appelé le moulin *Moulequin*, sis au ban de Deyvillers, [*sur le rupt dessous la ville*] (20 avril 1435). — Publication de cet acensement par Audrowin de Sampegney, écuyer, gouverneur du pays de Vosge pour l'évêque de Metz (1437, jour de la Circoncision). — Vente par Colin Moingenot, charpentier, bourgeois d'Epinal, à Moingenot, fils de Willermin de Deyvillers, de la moitié du moulin Moulequin ; l'acte est dressé sous les auspices de Jehan de Coiffy, garde des sceaux de la ville et prévôté d'Epinal (28 janvier 1457, v. st.). — Acensement du même moulin par les religieux, à Georgon Bocqué, de Longchamps (1571). *Cure*. — Déclarations du fixe de la cure de Deyvillers (1666, 1687, 1711).

1348-1758

III H 4 (Liasse). — 1 pièce parchemin ; 6 pièces pappier.

**GIRMONT**. — Etat des cens du Girmont pour l'année 1438. — Acensement par les religieux à Didier et Jacob Sourdel, père et fils, de Girmont, d'une pièce de pré appelée le *Breuil* (16 septembre 1477). — **IGNEY, THAON**. — Acensement par les religieux, à Claudon des Hyères, de Thaon, d'une pièce de terre sise en ce lieu (1597). — Déclaration des cens de Thaon et Igney (1732, 1742, 1751).

1438-1751

III H 5 (Liasse). — 7 pièces parchemin ; 5 pièces papier.

**PADOUX**. — Acensement par Jehan de Vezelise, procurer de l'abbaye, à Durand Poireson, de Badménil, d'une «goutte de bois pour faire préib» sise près de Padoux, ban d'Epinal, moyennant un cens annuel et perpétuel de quatre «alletz» (10 avril 1463). — Acensement par l'abbé Demenge Manjaire et ses religieux aux habitants de Padoux, d'une pièce de bois, au finage de Padoux, sise entre le bois du Chênois et les bois de la Mairie (3 octobre 1526). — Accord entre les religieux et quelques particuliers de Padoux au sujet des bois de ce lieu (1528). — Protestation de Hugo de Guebenhausen, aumônier de l'abbaye, au nom des religieux, sur ce fait que dans le laix consenti par l'abbé aux habitants de Padoux, il n'a pas été fait réserve du droit pour le pitancier de l'abbaye de faire paître six porcs dans le bois amodié. Ce droit est reconnu, mais comme les lettres d'acensement sont déjà «en forme expédiées et qu'il y eust eheu trop grans despens a les reffaire», la clause additive est contenue dans le présent acte. Ce fut fait à Metz, en présence de l'abbé Pierre Michiel, «en la court de la maison épiscopale» (23 décembre 1533). — Acensement par l'abbaye, aux habitants de Padoux, d'un bois sis en ce lieu et appelé *Nafaybs* (26 décembre 1534). — Ratification de cet acensement par l'abbé de Saint-Arnould Pierre Michiel, sous la réserve que les prés sis à l'entour de ce bois ne seront pas compris dans ledit acensement (20 février 1535, n. st.). — Traité entre l'abbaye et les habitants de Padoux au sujet du droit de glandée qui avait été réservé à la pitancerie de l'abbaye et qui dorénavant appartiendra aux habitants (1601).

1463-1751